

Monsieur le Directeur,

Nous avons donc appris ces derniers jours, sans aucun **échange préalable**, que la gestion de l'accueil de la Place Occitane va incomber à notre service, SGC de Toulouse Municipale.

Cet accueil, au-delà de l'orientation vers les différents services de la Place Occitane, est essentiellement un accueil amendes (en l'absence d'accueil physique dans les locaux de la TTA).

Nos collègues des RNE, actuellement en charge de cette mission, nous ont confirmé ce constat, ainsi que la charge de travail et les tensions liées. De plus, le turn-over historique constaté sur cet accueil souligne la difficulté de cette mission.

Nous avons également eu l'occasion d'échanger avec des organisations syndicales, tant sur ce sujet que sur la « problématique amendes », la situation de la TTA-CAS.

Nous sommes dès lors stupéfait-e-s de voir que pour vous, « tout va bien », en déplaçant le problème à notre service.

C'est une carence lourde de notre administration que vous nous « offrez » :

- des usagers dans une incompréhension totale d'où des échanges souvent tendus et explosifs ;
- des dysfonctionnements (poursuites à tort, informations non connues par les usagers, impossibilité à contacter le service, ...);
- le site de la Place Occitane reste toujours ciblé partout comme le seul service effectif en matière d'amendes.

Dans un souci d'uniformité avec les autres SGC et les autres services disposant d'accueil et caisse nous ne souhaitons pas l'accès à l'application AMD, application relevant de la fiscalité.

La solution opérationnelle ne peut résider dans le recrutement d'une apprentie « gérant le pré-accueil » avec une absence de 3 demi-journées sur 5, et d'autre part, un processus de formation qui nécessite du soutien et de l'aide du service.

Au SGC de Toulouse Municipale, notre cœur de métier ce sont les missions liées à la gestion de la ville de Toulouse et de la Métropole et nous n'avons aucune compétence en matière d'amendes relevant, vous le savez, de la fiscalité.

Nous tenons donc à vous signifier notre insatisfaction profonde et notre incompréhension. En effet, la DGFIP a toujours affiché son souci du bien-être au travail de ses agents. Or, votre solution ne paraît pas correspondre à cette volonté. Elle n'est qu'une solution qui méprise les personnels et les attentes des usagers.

C'est pourquoi, nous vous demandons une présence physique sur site du service du TTA-CAS ; seul compétent pour accomplir cette mission.

Les agent-e-s du SGC :

le 14-09-2022

NOM Prénom	Signature
------------	-----------